



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE
Mme MOULHARAT, M. ANDRÉ J., Mme VANDENBERGHE, Mme LAUQUERE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER,
M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, Mme CASADO-BARBA,
M. PUGNET, Mme CALEIX M. DUPEYRAT, M. GADY.

ABSENTS EXCUSÉS : M. RIVOT (pouvoir à M. MARCHIVE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à Mme FAURE),
Mme BAYET (pouvoir à M. GADY), Mme DAUDOU-ESPOSITO.

Madame Edith TOULLIER est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Renouvellement contrat SAAS logiciel LEGIMARCHE Berger Levrault

Rapporteur : Madame Marie Laure FAURE

Besoins d'accès plateforme de commandes publiques

La commune de Chancelade souhaite renouveler le contrat SAAS BL.

Depuis juillet 2020 les services chargés de la commande publique ont accès à la plateforme permettant :

- La rédaction des consultations : légirédac
- L'accès au fonds documentaire : légibase
- L'assistance règlementaire : légiservice
- Les actualités commentées : légiactu
- Le club : légiclub
- Logiciel de procédures : légiprocedures

La proposition de renouvellement pour une durée de 36 mois débutera le 1^{er} novembre 2023 et expirera le 31 octobre 2026.

Elle comprend :

- légimarché pour un montant annuel hors taxe de 1 941.80€
- légiprocedures pour un montant annuel hors taxe de 755.14 €
- Soit un montant annuel de TTC de **3 236.33 €**

AR Prefecture

024-212401020-20231219-D114_23-DE
Reçu le 21/12/2023

~~Le Conseil Municipal à l'unanimité~~

- **ADOpte** cette proposition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat de service.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 19 décembre 2023.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.


Pascal SERRE
Maire